DIRECTIVE CREDIT IMMOBILIER (MCD / DCI) - 7 HEURES

VENUS CONSULTING

Objectifs
- Maintenir des connaissance et des compétences adaptées aux besoins opérationnels dans l'intermédiation de crédits
- Répondre aux exigences de formation imposées aux IOBSP

Tarif : À partir de 190 € HT

Modalité : E-learning

PUBLIC
Tous publics

PRÉREQUIS
Aucun

VALIDATION DES ACQUIS:
Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices; QCM...Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation

PROGRAMME DÉTAILLÉ

La formation doit permettre aux stagiaires le maintien et la mise à jour des compétences.

La directive européenne du 4 février 2014 "Mortgage Credit Directive" (MCD), soit en français Directive sur le Crédit Immobilier (DCI) impose un niveau initial de connaissances à l'ensemble des collaborateurs impliqués dans une opération bancaire (administration, proposition et octroi des contrats de crédit, fourniture de service de conseil, activité d'intermédiation).

La même directive impose également une formation annuelle obligatoire d'une durée de 7 heures pour tous les intermédiaires en opération de banque et en service de paiement afin de garantir la mise à jour des connaissances et le renouvellement de l'habilitation ORIAS.

Au-delà d'une obligation réglementaire, l'enjeu est de répondre à une véritable professionnalisation du métier et du maintien des compétences acquises.

MODULE 1 - RGPD - RÉGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES (DURÉE DE 7 HEURES)

MODULE 2 - LAB/FT - LUTTE ANTI BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME (DURÉE DE 7 HEURES)

MODULE 3 - L'ASSURANCE EMPRUNTEUR (DURÉE 7 HEURES)

MODULE 4 - LES PRÊTS IMMOBILIERS (DURÉE 7 HEURES)

MODALITÉ D'ACCÈS : Les inscription se font par mail à conseiller@venusconsulting.fr ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (conseiller@venusconsulting.fr) afin de déterminer les formations accessibles.